

changements en Afrique du Sud. Par ailleurs, l'embargo sur les armes imposé par les Nations Unies serait maintenu.

Plusieurs mesures importantes, qui favoriseront un retour à la table de négociation, ont été prises par le gouvernement sud-africain : il a supprimé les principaux «piliers» législatifs de l'apartheid, a réformé les lois sur la sécurité pour qu'elles correspondent aux normes internationales, a conclu une entente avec le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin de faciliter le rapatriement et la réintégration des exilés et a libéré la plupart - mais pas la totalité - des prisonniers politiques.

L'objectif de l'Accord national de paix, signé en septembre 1991, était de mettre un terme à la violence qui a marqué les pourparlers constitutionnels en Afrique du Sud. Les premières négociations multipartites de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) ont eu lieu en décembre 1991. Une deuxième séance plénière s'est tenue en mai 1992. On avait alors espéré en venir à une entente sur les mesures de transition. La rencontre s'est toutefois terminée sans que les parties ne réussissent à régler de nombreux différends portant sur le contenu de la nouvelle constitution sud-africaine et sur la meilleure façon d'assurer une transition pacifique vers la démocratie. L'échec de la CODESA et une recrudescence de la violence politique en Afrique du Sud ont amené le Conseil de sécurité des Nations Unies à adopter, en août 1992, la résolution 772 qui demandait l'envoi en Afrique du Sud d'observateurs des Nations Unies et d'autres organismes internationaux pour appuyer l'Accord national de paix de septembre 1991. Des observateurs internationaux des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Communauté européenne (CE) et du Commonwealth se trouvent donc en Afrique du Sud depuis septembre 1992.

Une deuxième série de pourparlers regroupant toutes les parties, le «forum multipartite de négociation», a débuté en avril 1993, suite à une série de discussions bilatérales entre les principaux intervenants. Au total, 26 parties, groupes ou gouvernements participent à ces négociations. Seuls quelques groupes, dont l'Organisation du peuple d'Azanie (AZAPO) refusent de prendre part au processus. On prévoit conclure, en juin 1993, un accord sur les mécanismes de transition qui permettront d'assurer le fonctionnement du gouvernement pendant la période précédant les élections et sur la date de l'élection d'une assemblée constituante qui deviendra en fait le Parlement sud-africain pendant une période de transition d'un à cinq ans.